

PROVINCE DE QUÉBEC,
Ville de Sainte-Marie,
Le 24 septembre 2024.

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marie, tenue le 24 septembre 2024 à 16 h 30, à la salle du conseil de l'édifice de l'hôtel de ville à Sainte-Marie.

Sous la présidence de Gaétan Vachon,

Étaient présents : Luce Lacroix
Claude Gagnon
Nicole Boilard
Eddy Faucher
Steve Rouleau

Était absent : Marco Côté

formant quorum de ce conseil.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Ayant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte.

2024-09-528

VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

En conséquence :

Il est résolu :

QUE le tout est conforme et qu'ils procéderont tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

Aucune personne n'assiste à la séance.

CORRESPONDANCES

Aucune correspondance n'est déposée lors de la présente séance.

2024-09-529

REMPLACEMENT DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE PAR UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS DE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE

ATTENDU QUE la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail* a été sanctionnée le 27 mars 2024;

ATTENDU QUE cette loi contient notamment une disposition modifiant la *Loi sur les normes du travail* afin de prescrire un contenu minimal à la politique de harcèlement;

ATTENDU QUE cette disposition entrera en vigueur le 27 septembre 2024;

ATTENDU QU'afin de se conformer à la Loi, il y a lieu de remplacer la *Politique de prévention du harcèlement psychologique* adoptée par la résolution numéro 2018-12-837 lors de la séance extraordinaire du 12 décembre 2018 par la *Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement psychologique*;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère Nicole Boilard,
Appuyé par la conseillère Luce Lacroix,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie remplace, en date du 27 septembre 2024, sa *Politique de prévention du harcèlement psychologique* adoptée par la résolution numéro 2018-12-837 lors de la séance extraordinaire du 12 décembre 2018 par la *Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement psychologique*.

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer cette politique.

Adoptée à l'unanimité.

2024-09-530

RÉAFFECTATION D'UN MONTANT DE LA RÉSERVE « FONDS D'AMORTISSEMENT POUR LE CENTRE CAZTEL » ET D'UN MONTANT DE LA RÉSERVE « SINISTRES » AU SURPLUS NON AFFECTÉ

ATTENDU QUE le Service des finances recommande de transférer la somme de 471 000,00 \$ de la réserve « Fonds d'amortissement pour le Centre Caztel » et la somme de 319 000,00 \$ de la réserve « Sinistres » au surplus non affecté de la Ville de Sainte-Marie;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Eddy Faucher,
Appuyé par le conseiller Claude Gagnon,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie réaffecte un montant de 471 000,00 \$ de la réserve « Fonds d'amortissement pour le Centre Caztel » et un montant de 319 000,00 \$ de la réserve « Sinistres » au surplus non affecté de la Ville de Sainte-Marie.

Certificat de crédits du trésorier numéro 286.

Adoptée à l'unanimité.

2024-09-531

MISE AU RANCART DU CAMION CHEVROLET SILVERADO 2009 (VM #14)

ATTENDU QUE le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire recommande la mise au rancart du véhicule Chevrolet Silverado 2009 (VM #14), et ce, en raison de sa désuétude;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Steve Rouleau,
Appuyé par la conseillère Nicole Boilard,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le directeur adjoint du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à vendre, sans aucune garantie, le véhicule Chevrolet Silverado 2009 (VM #14) à l'entreprise *A. Gagnon Récupération et fils Ltée*, selon le prix du fer en vigueur, et à signer tout document relatif au transfert de propriété.

Adoptée à l'unanimité.

2024-09-532

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET REDRESSEMENT ET SÉCURISATION / DÉPÔT DU PROJET DE LA RÉFECTION DE SURFACE DU RANG SAINT-ÉTIENNE NORD (MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2024-08-468)

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 2024-08-468 adoptée lors de la séance ordinaire du 19 août 2024, la Ville de Sainte-Marie autorisait la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale - volet redressement et sécurisation pour la réfection de surface du rang Saint-Étienne Nord;

ATTENDU QUE, par cette même résolution, la Ville choisissait d'établir la source de calcul de l'aide financière selon le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

ATTENDU QUE la Ville souhaite modifier cette source de calcul de l'aide financière et choisit de l'établir selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Claude Gagnon,
Appuyé par le conseiller Steve Rouleau,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux et modifie, par conséquent, sa résolution numéro 2024-08-468 adoptée lors de la séance ordinaire du 19 août 2024 de manière à refléter ce choix en remplaçant la source de calcul de l'aide financière qui y est mentionnée par l'estimation détaillée du coût des travaux.

Adoptée à l'unanimité.

2024-09-533

AUTORISATION AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC ET PAR VOIE ÉLECTRONIQUE POUR LA FOURNITURE DE CARBURANTS (ESSENCE SANS PLOMB, DIESEL BLANC ET DIESEL COLORÉ) POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JANVIER 2025 AU 31 DÉCEMBRE 2026

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie doit autoriser le Service des travaux publics à aller en appel d'offres public et par voie électronique pour la fourniture de carburants (essence sans plomb, diesel blanc et diesel coloré) pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Eddy Faucher,
Appuyé par la conseillère Luce Lacroix,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise son Service des travaux publics à procéder à un appel d'offres public et par voie électronique pour la fourniture de carburants (essence sans plomb, diesel blanc et diesel coloré) pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026.

QUE l'octroi de ce contrat fasse l'objet d'une nouvelle résolution pour en autoriser son financement.

Adoptée à l'unanimité.

2024-09-534

ACCEPTATION DE LA RECOMMANDATION DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE SEL À DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM) POUR LA SAISON HIVERNALE 2024-2025

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie, par sa résolution numéro 2023-03-172 adoptée le 13 mars 2023, confie à l'Union des municipalités du Québec, pour la période du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2027, le mandat de procéder à un achat regroupé concernant le chlorure de sodium;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec a procédé à l'ouverture des soumissions dans le cadre de l'appel d'offres d'achat regroupé de sel à déglacage des chaussées (chlorure de sodium) pour la saison hivernale 2024-2025 et qu'elle recommande la soumission de la compagnie *Sel Frigon inc.* au prix de 97,47 \$ par tonne métrique, taxes en sus, pour l'option « avec transport »;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Claude Gagnon,
Appuyé par le conseiller Steve Rouleau,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie accepte la recommandation de l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de sel à déglacage des chaussées (chlorure de sodium) et, par conséquent, en autorise l'acquisition auprès de la compagnie *Sel Frigon inc.* pour la saison hivernale 2024-2025 comme suit :

- *Tonnage approximatif de 1700 tonnes métriques, « avec transport » au coût de 97,47 \$ / tonne métrique, taxes en sus.*

QUE cette dépense pour l'achat de sel à déglacage des chaussées (chlorure de sodium) pour la saison hivernale 2024-2025, estimée à un montant maximal de 170 000,00 \$, taxes en sus, soit financée à même les activités financières de l'année en cours et celles de l'année 2025.

QUE si une somme excédentaire s'avérait nécessaire, le Service des travaux publics de la Ville de Sainte-Marie devra être autorisé au préalable par le conseil municipal avant de procéder à tout achat de tonnage additionnel.

Certificat de crédits du trésorier numéro 284 et référence au budget 2025.

Adoptée à l'unanimité.

2024-09-535

SIGNATURE D'UN AVENANT À LA CONVENTION DE BAIL CONCLUE AVEC VIDÉOTRON LTÉE (REPLACEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-08-476)

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a, par sa résolution numéro 2009-10-454 adoptée lors de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2009 autorisé la conclusion d'une convention de bail avec *Vidéotron Ltée* relativement à l'installation et l'exploitation d'un système de télécommunications;

ATTENDU QUE les parties ont modifié cette convention de bail à trois reprises;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie et *Vidéotron Ltée* souhaitent la modifier à nouveau afin de prolonger le terme pour une période additionnelle de dix ans moins un jour et d'accorder le droit à la Ville d'utiliser l'infrastructure de poteaux électriques de *Vidéotron Ltée* pour amener de l'électricité à l'aire d'entreposage;

ATTENDU QU'un avenant a été rédigé en ce sens;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère Nicole Boilard,
Appuyé par le conseiller Eddy Faucher,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise la signature d'un avenant à la convention de bail conclue avec *Vidéotron Itée* relativement à l'installation et l'exploitation d'un système de télécommunications, et ce, afin d'accorder le droit à la Ville d'utiliser l'infrastructure de poteaux électriques de *Vidéotron Itée* et de prolonger le terme pour une période additionnelle de dix ans moins un jour.

QUE le maire (en son absence la mairesse suppléante) et la greffière (en son absence la greffière adjointe) soient autorisés à signer cet avenant pour et au nom de la Ville de Sainte-Marie.

QUE la présente résolution remplace celle portant le numéro 2024-08-476 adoptée lors de la séance ordinaire du 19 août 2024.

Adoptée à l'unanimité.

2024-09-536

SIGNATURE D'UNE ENTENTE RELATIVE À LA DEMANDE DE DONNÉES GÉORÉFÉRENCÉES DU RÉSEAU GAZIER POUR LES SIGNATAIRES DE L'ENTENTE UMQ

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie désire obtenir l'information géoréférencée du réseau de distribution, d'alimentation et/ou de transmission de gaz naturel d'Énergir;

ATTENDU QUE le 1^{er} octobre 2019, Énergir et l'Union des municipalités du Québec, dont la Ville de Sainte-Marie est signataire, ont conclu une entente sur les conditions d'installation et d'exploitation du réseau de distribution de gaz naturel d'Énergir sur les territoires des municipalités prévoyant la transmission du réseau gazier géoréférencé en coordonnées X, Y et Z sur le territoire de chaque municipalité signataire;

ATTENDU QUE Énergir consent, sous réserve des conditions et modalités prévues à l'entente relative à la demande de données géoréférencées du réseau gazier pour les signataires de l'entente UMQ, à divulguer l'information à la Ville;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Steve Rouleau,
Appuyé par la conseillère Nicole Boilard,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le maire (en son absence la mairesse suppléante) et la greffière (en son absence la greffière adjointe) à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marie, l'entente relative à la demande de données géoréférencées du réseau gazier pour les signataires de l'entente UMQ rédigée par Énergir.

Adoptée à l'unanimité.

**AIDE FINANCIÈRE / CLUB DE HOCKEY SENIOR DE SAINTE-MARIE
(SAISON 2024-2025)**

2024-09-537

ATTENDU QUE les responsables du club de hockey senior de Sainte-Marie se sont adressés aux autorités municipales afin d'obtenir une aide financière pour permettre au club de poursuivre ses activités au sein de la Ligue de Hockey Côte-Sud pour la saison 2024-2025;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Eddy Faucher,
Appuyé par la conseillère Luce Lacroix,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde une aide financière de 4 000,00 \$ au club de hockey senior de Sainte-Marie, afin de lui permettre de poursuivre ses activités au sein de la Ligue de Hockey Côte-Sud pour la saison 2024-2025.

QUE la Ville de Sainte-Marie confirme également l'achat de billets de saison pour un montant total de 1 200,00 \$.

QUE ces sommes soient financées à même les activités financières de l'année en cours.

Certificat de crédits du trésorier numéro 283.

Adoptée à l'unanimité.

2024-09-538

**SIGNATURE D'UNE PROMESSE D'ACHAT VISANT UNE PARTIE DU LOT 3 254 537
DU CADASTRE DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE, dans le cadre de son projet de développement à l'est de l'autoroute, la Ville de Sainte-Marie souhaite acquérir une partie du lot 3 254 537 du cadastre du Québec, propriété de Succession Jeannette Breton, soit celle exclue de la zone agricole par la CPTAQ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie et Succession Jeannette Breton se sont entendues sur les modalités de la cession de cette partie de lot;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère Nicole Boilard,
Appuyé par le conseiller Steve Rouleau,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le maire (en son absence la mairesse suppléante) et la greffière (en son absence la greffière adjointe) à signer, pour et en son nom, la promesse d'achat d'une partie du lot 3 254 537 du cadastre du Québec de 4,7 hectares, propriété de Succession Jeannette Breton, et ce au prix de 2 613 266,00 \$, taxes en sus.

QUE le prix de vente de 2 613 266,00 \$, taxes en sus si applicable, soit financé comme suit :

- À même la taxe spéciale sur les activités générales d'investissement pour un montant de 1 200 000,00 \$;
- À même le surplus non affecté pour un montant de 800 000,00 \$;
- À même les activités financières de l'année en cours pour un montant de 613 266,00 \$.

QUE le maire (en son absence la mairesse suppléante) et la greffière (en son absence la greffière adjointe) soient autorisés à signer l'acte notarié pour et au nom de la Ville de Sainte-Marie ainsi que tout autre document en lien avec cette acquisition.

QUE les honoraires pour la préparation de l'acte notarié visant l'acquisition d'une partie du lot 3 254 537 ainsi que la préparation d'un avis cadastral et tous les frais, dont ceux de publication, soient assumés par la Succession Jeannette Breton.

QUE la greffière soit autorisée à signer le plan cadastral visant le lotissement de la partie de lot qui sera acquise, et ce, après la signature de l'acte notarié.

Certificat de crédits du trésorier numéro 285.

Adoptée à l'unanimité.

2024-09-539

SIGNATURE D'UNE ENTENTE CONCERNANT LA LOCATION D'ESPACES DE STATIONNEMENT AVEC GITON INC.

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie accepte de louer huit (8) cases de stationnement non pavées situées sur le stationnement pour les visiteurs du Domaine Taschereau – Parc nature (boulevard Larochelle) à *Giton inc.*, et ce, pour la période du 1^{er} novembre 2024 au 31 décembre 2025;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Claude Gagnon,
Appuyé par le conseiller Steve Rouleau,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le maire (en son absence, la mairesse suppléante) et la greffière (en son absence, la greffière adjointe) à signer l'entente intervenue avec *Giton inc.* concernant la location de huit (8) cases de stationnement non pavées situées sur le stationnement pour les visiteurs du Domaine Taschereau – Parc nature (boulevard Larochelle à Sainte-Marie), soit sur une partie du lot 3 253 384 du Cadastre du Québec, et ce, pour la période du 1^{er} novembre 2024 au 31 décembre 2025.

QUE le coût de location pour les mois de novembre et décembre 2024 représentant un montant de 521,92 \$, taxes en sus, soit payable en un seul versement le 1^{er} novembre 2024.

QUE le coût de location pour l'année 2025 représentant un montant de 3 225,42 \$, taxes en sus, soit payable en deux (2) versements égaux les 15 janvier et 1^{er} mai 2025.

Adoptée à l'unanimité.

2024-09-540

DEMANDE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICE DE CADETS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR L'ÉTÉ 2025

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a pu bénéficier au cours des dernières périodes estivales des services offerts dans le cadre du Programme de cadets de la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE ces services ont été fort appréciés par la Ville;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie souhaite obtenir les mêmes services à l'été 2025;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie convient d'assumer une responsabilité financière relativement à ce programme;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Eddy Faucher,
Appuyé par le conseiller Claude Gagnon,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie demande à la Sûreté du Québec de bénéficier au cours de l'été 2025 des services offerts dans le cadre de son programme de cadets.

QUE dès l'acceptation de la demande, la Ville de Sainte-Marie autorise le maire (en son absence la mairesse suppléante) et la greffière (en son absence la greffière adjointe) à signer une entente de partenariat relative à la fourniture de service des cadets de la Sûreté du Québec pour l'été 2025.

QUE la Ville de Sainte-Marie désigne Jacques Boutin, directeur général, à titre de personne-ressource auprès des responsables du Programme de cadets de la Sûreté du Québec.

QUE les coûts relatifs à cette entente, estimés à 10 000,00 \$, soient financés à même les activités financières de l'année 2025.

Certificat de crédits du trésorier : référence au budget 2025.

Adoptée à l'unanimité.

2024-09-541

SERVICE D'URGENCE DU CENTRE PAUL-GILBERT DE CHARNY

ATTENDU QUE l'urgence du Centre Paul-Gilbert de Charny joue un rôle crucial dans l'offre de soins de proximité pour les résidents de Sainte-Marie;

ATTENDU QUE des signes de détérioration des services ont été constatés, notamment le transfert de civières et la réduction du personnel infirmier, ce qui peut mettre en péril la qualité des soins offerts aux citoyens;

ATTENDU QUE la demande pour des services de santé accessibles et de qualité ne cesse de croître;

ATTENDU QUE la concentration des services à l'Hôtel-Dieu de Lévis risque de créer des délais supplémentaires pour les citoyens nécessitant des soins urgents, risquant d'aggraver leur état de santé, l'achalandage et les temps d'attente;

ATTENDU QUE des citoyens ont exprimé leurs inquiétudes et souligné leurs préoccupations concernant l'avenir des services d'urgence à Charny;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a la responsabilité d'assurer une répartition équitable et adéquate des ressources en santé sur l'ensemble du territoire;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère Luce Lacroix,
Appuyé par le conseiller Steve Rouleau,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie demande formellement au gouvernement du Québec de réévaluer la situation des services de santé à l'urgence du Centre Paul-Gilbert, et de prendre des mesures pour maintenir et renforcer l'offre de soins afin de répondre aux besoins de la population de Sainte-Marie.

QUE copie de cette résolution soit transmise à monsieur Luc Provençal, député de Beauce-Nord.

Adoptée à l'unanimité.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun document n'est déposé.

QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

Aucune question n'est posée.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de l'assemblée à 16 h 36.

M^e Hélène Gagné, OMA
Greffière.

Gaétan Vachon,
Maire.